

République française

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINTE ALIMENTAIRE**

**DECISION**  
**portant remise au service local du Domaine**  
**de biens immobiliers devenus inutiles aux services**

**Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2111-1 et L. 3112-1 ;

Vu la déclaration d'inutilité du 17 juillet 2022 du président-directeur général de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement jointe en annexe ;

Vu le plan joint en annexe ;

Vu la décision du 12 mars 2021 portant délégation de signature (service des affaires financières, sociales et logistiques) ;

\*\*\*\*\*

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Les parcelles cadastrées 157 E 45 et 157 E46 sises à Gouffern en Auge (Orne) et d'une superficie totale de 8 100 m<sup>2</sup> ne sont plus utiles aux missions de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

**Article 2** – Ces parcelles sont remises au service local du Domaine en vue de leur cession au département de l'Orne.

**Article 3** – La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 2 août 2022

Pour le Ministre et par délégation,

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Département :  
ORNE

Commune :  
GOUFFERN EN AUGÉ

Section : E  
Feuille : 157 E 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 29/03/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
PTGC-POLE TOPOGRAPHIQUE  
ET DE GESTION CADASTRALE 12 RUE DE L  
ENTREPOT 61200  
61200 ARGENTAN  
tél. 02.33.12.26.78 -fax  
ptgc.orne@dgffp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

